

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU S.E.M.O.C.T.O.M.**

Délibération n° 2018_56

L'an deux mil dix-huit, le vingt-huit du mois de novembre, le Comité Syndical du S.E.M.O.C.T.O.M. s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LAMAISON.

Présents : Mesdames FABER, GRAVELLIER, HOFF suppléante de Monsieur LEVEAU, LHOMET, MAZUQUE, NOUEL, Messieurs AUBY, BAILLY, DERUE suppléant de Monsieur BARGUE, BIAUJAUD, HENRY suppléant de Monsieur BOULET, CHERRIER, DESALOS, FERRER, GACHET, GAUD, GAVELLO, LABRO, ROCHER suppléant de Monsieur LATASTE, LEAL, MAULUN, MUNOZ, DUPONT suppléant de Monsieur PARDO, RENAULT, RIBEAUT, ROUSSE, SCHAEFFER, SEIGNEUR et SEURIN.

Absents : Mesdames AGULLANA, Messieurs AGERT, COUSSO, DURAND, GRAIN, LAYRIS, MASSONNEAU, et TARBES.

Excusés : Mesdames DOREAU, JOUGLET SUEUR, MATHIEU-VERITE, VIANDON, Messieurs BARGUE, BARIANT, BISCAICHIPY, BROUSTAUT, DOUENCE, DULEAU, ETCHEVERRIA, GUILLEMOT, JOKIEL, LATASTE, LEVEAU, MARTINEZ, PAGES, SAINT-GIRONS, SALANON, SALMON, PARDO, PRADEAU et TRUPIN (Président Honoraire du SEMOCTOM).

Pouvoirs :

*Madame DOREAU donne pouvoir à Monsieur RIBEAUT
Monsieur JOKIEL donne pouvoir à Monsieur MUNOZ*

Secrétaire de Séance : Monsieur Daniel GAUD

Nombre de membres	<i>En exercice</i> 56	<i>Présents</i> 35	
<i>Suffrages exprimés</i> 32	<i>Pour</i> 32	<i>Contre</i> 00	<i>Abstention</i> 00
<i>Date de convocation</i>	22 Novembre 2018		

Objet : *Tarification des apports en déchèteries des professionnels et interdiction d'accès sur les déchèteries de St-Loubès et Tresses*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 2017-18 du 27 avril 2017 approuvant le règlement intérieur des déchèteries ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 04 octobre 2017 ;

Vu la délibération 2018_14bis du 14 mars 2018 approuvant l'avenant au règlement intérieur des déchèteries ;

Considérant que les déchèteries souffrent d'une explosion de la fréquentation et des déchets collectés ;

Considérant que les professionnels sont aujourd'hui acceptés dans 5 déchèteries sur 6, l'accès sur Saint-Caprais de Bordeaux ayant été interdite par délibération n°2017_02 du 16 février 2017 ;

Considérant qu'il était souhaité que les déchèteries puissent offrir un service au réseau des TPE et PME du territoire là où une offre privée n'existait pas, sans pour autant rentrer dans le champ concurrentiel ;

Après avoir étudié les tarifs des déchèteries professionnels sur et proches du territoire du SEMOCTOM, il apparaît que les tarifs envisagés ne rentrent pas dans ces critères et sont plutôt prompts à être attractifs ;

Considérant qu'il est nécessaire de revoir les tarifs 2019 destinés aux professionnels en les différenciant des tarifs appliqués aux autres catégories d'usagers (communes, associations, établissement publics et habitants).

Après en avoir délibéré ;

D E C I D E :

- **D'interdire** l'accès aux professionnels sur les déchèteries de Saint-Loubès et Tresses à compter du 1^{er} janvier 2019.
- **D'appliquer** la gratuité sur les cartons et d'interdire les huiles minérales aux professionnels à compter du 1^{er} janvier 2019.
- **D'accepter** les gravats des professionnels uniquement sur les déchèteries de Saint-Léon et de Béguey à compter du 1^{er} janvier 2019.
- **D'appliquer** aux professionnels, au 1^{er} janvier 2019, les tarifs selon les flux de la manière suivante :

	Tarif 2019 / tonne
<i>Valorisables</i>	
Déchets Verts	150,00 €
Bois	190,00 €
Ferrailles	40,00 €
Meubles (DEA) ¹	40,00 €
Huiles alimentaires	40,00 €
Batteries, Piles	40,00 €
Ampoules, néons	40,00 €
capsules café	40,00 €
cartouches d'encre	40,00 €
livres, CD et DVD	40,00 €
Verre d'emballage	40,00 €
Cartons	<i>gratuit</i>
<i>Non Valorisables</i>	
Gravats ²	65,00 €
Plaque de plâtre ³	110,00 €
Tout Venant	200,00 €

¹ apports des DEA gratuits pour les professionnels du SEMOCTOM détenant la carte PRO eco-mobilier uniquement sur St Léon et sur présentation de la carte valide

² apports possibles de 600 kg maximum sur les déchèteries de St Léon et Béguey

³ apports possibles de 600 kg maximum sur la déchèterie de St Léon

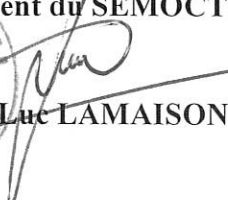
PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS HORS SEMOCTOM	DES LE 1ER KG : 200€/T avec un minimum de 20 € le passage
---	--

- **De transcrire** ces éléments de décision dans le règlement intérieur des déchèteries.
- **D'inscrire** les crédits nécessaires au compte 70611 du budget principal.

Pour copie certifiée conforme.

Fait à Saint-Léon, le 03 décembre 2018

Le Président du SEMOCTOM


Jean-Luc LAMAISON

